

Complément de paramétrage pour le calcul de l'impôt à la source avec taux automatique pour le canton de Vaud

Prix 195.-, y.c. la table pour la première année.

Version min. du logiciel : 3.9.5 PRO

Version min. du paramétrage : 3.9

Complément de paramétrage à importer

Le fichier de paramétrage complémentaire à importer depuis la maintenance s'intitule **Compl ISVD.TXT** et contient les adaptations suivantes par rapport au paramétrage standard :

Nouvelles prestations :

- 1008 Clôturer l'impôt à la source
- 3806 Prorata temporis pour impôts
- 3807 Salaire déterminant pour le taux
- 3808 Impôts source annuel
- 3809 Impôts source payés
- 3869 Clôtures précédentes du prorata IS
- 3872 Clôture du prorata IS

Prestations modifiées :

- 2949 Clôtures précédentes du salaire soumis IS
- 2952 Clôture du salaire soumis IS
- 3810 Déduction impôts source
- 3949 Clôtures précédentes de l'impôt prélevé
- 3952 Clôture de l'impôt prélevé

Attention!

Concernant les employés payés à l'heure, les prestations suivantes sont considérées pour le calcul du prorata : 1715, 1716 et 1717. Si d'autres n°s de prestations sont utilisés pour enregistrer les heures effectuées, par exemple pour les paramétrages jusqu'en 2005, 17152 et 17153, la formule de la prestation n°3806 devra être modifiée.

Assemblage créé ou modifié : Déduction impôt à la source

Assemblage complémentaire Déduction impôt à la source

L'assemblage complémentaire Déduction impôt à la source doit être coché chez les employés concernés. Selon la version du logiciel, il se peut que l'on doive décocher d'abord ce complément si il était coché avant l'import du nouveau paramétrage. Il contient les prestations suivantes :

- 2949 Clôtures précédentes du salaire soumis IS
- 2952 Clôture du salaire soumis IS
- 3806 Prorata temporis pour impôts
- 3807 Salaire déterminant pour le taux
- 3808 Impôts source annuel
- 3809 Impôts source payés
- 3810 Déduction impôts source
- 3869 Clôtures précédentes du prorata IS
- 3872 Clôture du prorata IS
- 3949 Clôtures précédentes de l'impôt prélevé
- 3951 Retenue IS
- 3952 Clôture de l'impôt prélevé
- 7175 Commission de gestion Impôts source

Attention!

Vous ne pourrez cocher cet assemblage si l'employé possède déjà l'une de ces prestations.

Mode d'emploi

Une fois les compléments de paramétrage et d'assemblage installés conformément aux indications ci-dessus, il suffit de renseigner les rubriques suivantes de la 3ème page de l'employé : Code Table impôt source et No colonne impôt source. Pour le code de la table, il est possible de saisir le caractère arobase (@) pour obtenir la liste des tables disponibles.

Pour les employés horaires, le programme se base sur la constante Horaire mensuel afin de déterminer combien d'heures de travail sont nécessaires pour être considéré comme travaillant à temps plein. Cela afin d'obtenir le salaire déterminant pour le taux d'imposition.

Si l'employé change de salaire déterminant ou de situation personnelle (No colonne impôt source), OM Salaire adaptera l'impôt en conséquence, prorata temporis avec calcul rétroactif. Afin de calculer l'impôt au plus juste en cas de changement de situation personnelle en cours d'année (No colonne impôt source), il sera peut-être nécessaire de saisir la prestation n°1008 en variable afin d'ordonner une clôture intermédiaire de l'impôt sur la dernière fiche salaire de la situation qui s'achève. Cela en particulier dans le canton de Vaud chez qui la situation au 31.12 ne fait pas référence pour toute l'année.

Chaque année il peut être nécessaire d'importer une nouvelle table d'impôt à la source actualisée. Ces tables sont facturées par ELSA consultants CHF 100.- (TVA incl) par canton. Une marche à suivre les accompagne.

FD/28.3.2006